

La cité comme oeuvre d'art urbaine

Pierre Larochelle

Numéro 74, automne 1997

Vieux-Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17029ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

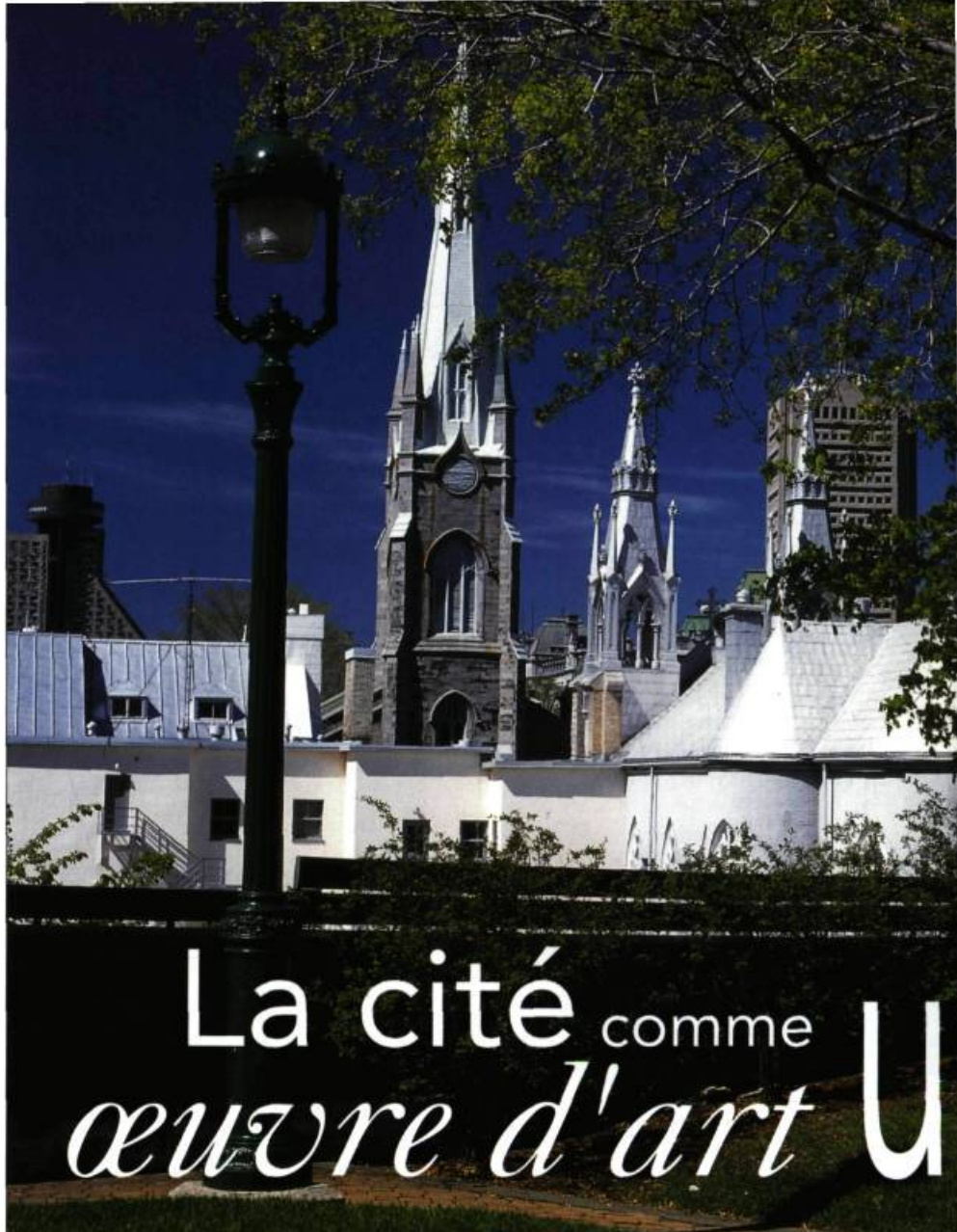
Citer cet article

Larochelle, P. (1997). La cité comme oeuvre d'art urbaine. *Continuité*, (74), 42–45.

*Les villes ont un rythme
d'existence qui les distingue
les unes des autres.*

*Elles naissent, croissent,
évoluent selon une dynamique
qui leur est propre.*

*Œuvre d'art multiforme
en constante métamorphose,
le Vieux-Québec doit,
pour conserver son identité,
puiser à même ses sources.*



par Pierre Larochelle

Dans la théorie comme dans la pratique de la conservation du patrimoine bâti, ce n'est que récemment qu'on a pris conscience de la valeur intrinsèque des éléments à grande échelle telles les formes urbaines et les structures territoriales. Le prestige des centres historiques urbains est encore souvent attribué au seul fait qu'ils recèlent en leur sein une quantité importante d'œuvres architecturales d'intérêt historico-artistique. L'élargissement de la notion de patrimoine nous permet de dépasser cette appréciation réductrice au profit d'une nouvelle connaissance du rôle structurant de la forme urbaine. Il a





Photo: Brigitte Ostiguy



permis également de prendre conscience de la richesse patrimoniale des tissus mineurs, témoins des façons d'habiter et des pratiques de construction propres à une société.

La ville est un ensemble imbriqué et hiérarchisé de structures naturelles et construites. La lisibilité de sa structure spatiale, les conditions favorables d'ensoleillement, de confort et de sécurité des espaces publics et la perméabilité du tissu urbain ne sont que quelques-uns des facteurs qui influent sur la qualité de vie des citoyens.

La qualité de la forme urbaine dépend avant tout de la qualité de la structure de l'espace public collectif, c'est-à-dire de l'ensemble des voies, des places, des squares et des parcs qui en constituent les pôles et les nœuds. En effet, ce sont les aires communes qui constituent les lieux

Aperçu du bassin Louise. Le dégagement partiel de ce corridor visuel a un impact positif, sans doute imprévu, qui résulte de la démolition, en 1992, de deux silos à béton désuets en bordure du bassin.

Photo : Luc-Antoine Couturier

Toutes les rues du Vieux-Québec Basse-Ville aboutissent à un plan d'eau.

Atlas Goad, 1879

de la perception et de l'expérience de la ville.

De multiples facteurs contribuent à faire du Vieux-Québec un chef-d'œuvre d'art urbain. Certains possèdent une dimension purement physique. Ils peuvent être associés soit à des objets de culture matérielle, reconnaissables comme biens culturels, soit aux éléments naturels majeurs qui ont contribué tout autant que les premiers à la forme urbaine qui fonde l'identité du lieu. D'autres, plus intangibles, comme les panoramas associés aux divers espaces publics, dépendent souvent d'équilibres complexes qui résultent de la position relative des diverses composantes urbaines. Ainsi, le caractère pittoresque des paysages urbains du Vieux-Québec tient en partie à la manière dont les systèmes viaire et parcellaire correspondent aux particularités géomorphologiques du site.

La partie Haute-Ville du Vieux-Québec

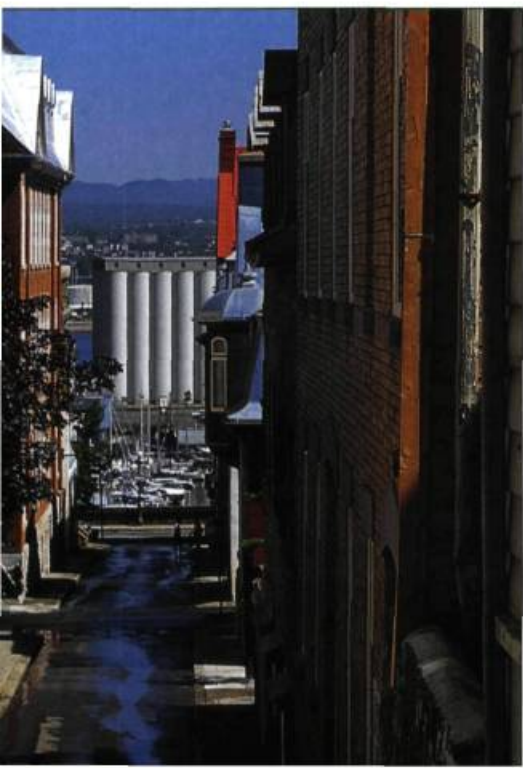
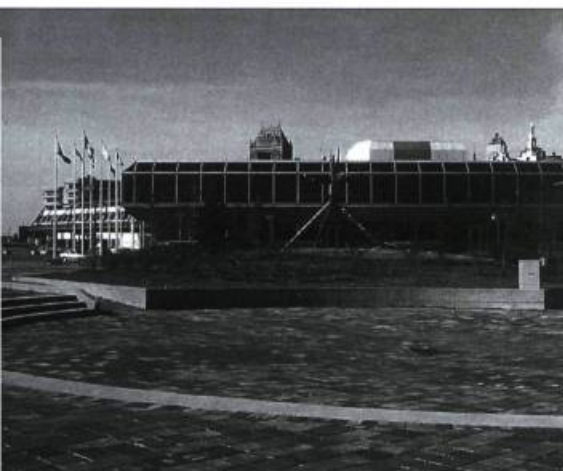




Photo : Luc-Antoine Couturier



Vue en direction de l'arrondissement historique à partir de l'extrémité de la Pointe-à-Carcy en 1989 et aujourd'hui, après la démolition de l'édifice du Havre.

recèle une concentration exceptionnelle d'équipements culturels et de monuments religieux ou civiques. À cause de leur position stratégique en relation avec les principaux pôles et nœuds de la trame urbaine, la plupart jouent un rôle structurant à l'égard du domaine public¹. Ils servent de repères permettant aux habitants de s'orienter dans la ville et de se construire une image mentale du quartier. Ils procurent aux places publiques adjacentes un solide encadrement en plus de contribuer, par la richesse de leurs matériaux et de leurs ornements, à leur embellissement. Ces équipements et monuments bénéficient en échange de la visibilité et de l'accessibilité qui conviennent à leur statut.

Les tissus résidentiels, par contre, occupent une proportion relativement faible du territoire de l'arrondissement historique. La première enceinte renfermait essentiellement un ensemble de grands domaines conventuels ou institutionnels. Par conséquent, à l'exception du secteur compris entre l'enceinte de Beaucours et

les fortifications actuelles — loti dès l'origine pour la construction résidentielle — le développement de l'habitation dans ce secteur s'est limité à combler les interstices ou à profiter du morcellement progressif des vastes terrains des communautés religieuses.

Au contraire de celui de la ville haute, le tissu historique de la Basse-Ville a d'abord été édifié avec du bâti majoritairement résidentiel. À l'étroit dans les limites imposées par deux barrières naturelles — le fleuve et la falaise — ce secteur a subi, au cours du XX^e siècle, des transformations majeures qui ont eu pour effet de déstructurer de façon irréversible sa forme urbaine d'origine. Ainsi, plusieurs ensembles résidentiels, victimes d'un encombrement excessif des aires de dégagement, ont subi des mutations qui les ont complètement dénaturés. Les expansions successives réalisées au moyen du remblayage des berges ont détruit l'étroite symbiose entre le noyau urbain ancien et le littoral qui avait caractérisé le développement du quartier jusqu'à la fin du XIX^e siècle. De plus, la vue sur le fleuve à partir des remparts de la Haute-Ville a été obstruée en plusieurs endroits à cause d'une croissance verticale abusive, notamment le long de la rue Saint-Pierre, devenue un temps le centre financier de la ville.

Enfin, le bouleversement des hiérarchies dans la structure urbaine historique de la partie Basse-Ville du Vieux-Québec a entraîné une dévaluation des principaux espaces publics qui avaient joué un rôle déterminant dans l'élaboration de cette structure. Ainsi, le centre originel de

l'agglomération et les pôles majeurs constitués par la place Royale et le site du palais de l'Intendant sont devenus des lieux excentrés, peu visibles et difficilement accessibles. La rue Saint-Vallier, un des parcours mères du tissu historique de la ville, a été sectionnée et elle n'est plus reliée au pôle qui lui avait donné naissance.

QUESTION D'ÉQUILIBRE

Les approches et les méthodes associées aux pratiques traditionnelles de gestion des biens culturels apparaissent tout à fait inadéquates pour assurer la protection du patrimoine urbain. La forme urbaine est en constante transformation. Les interventions majeures y sont le produit de décisions des pouvoirs publics alors que les modifications mineures résultent généralement de l'action d'individus sur une seule parcelle. Le contrôle des transformations doit viser la préservation des équilibres du milieu, notamment par la réduction de l'encombrement excessif du centre des îlots dans les tissus résidentiels. Nous pourrions ainsi rétablir une relation normale entre les unités de bâti et leur aire de dégagement.

La conservation de l'identité des lieux, c'est-à-dire le maintien de la lisibilité des caractères essentiels hérités du passé constitue un autre enjeu important auquel doit s'arrêter une politique un peu conséquente de gestion du patrimoine urbain. L'analyse des processus de formation et de transformation de la structure physique des villes permet d'identifier les permanences structurales qui assurent aux milieux bâtis la conservation d'une identité reconnaissable à travers le changement, malgré les nombreux et inévitables remplacements ou la transformation de certaines composantes.

Étonnamment, la Commission d'urbanisme et de conservation de la Ville de Québec, qui approuve les projets d'intervention dans le centre historique, a pour mandat de se prononcer sur « l'apparence et la symétrie des bâtiments ». L'action de la Commission est ainsi enfermée dans le champ étroit de la composition architecturale des façades et son mandat ne l'autorise pas à s'intéresser aux bâtiments en tant que composantes de la ville. L'intérêt public exigerait plutôt que les interventions architecturales soient soumises prioritairement aux règles de la production de la forme urbaine et aux impératifs de respect des lois et des rapports structuraux qui la caractérisent. La révision du Guide

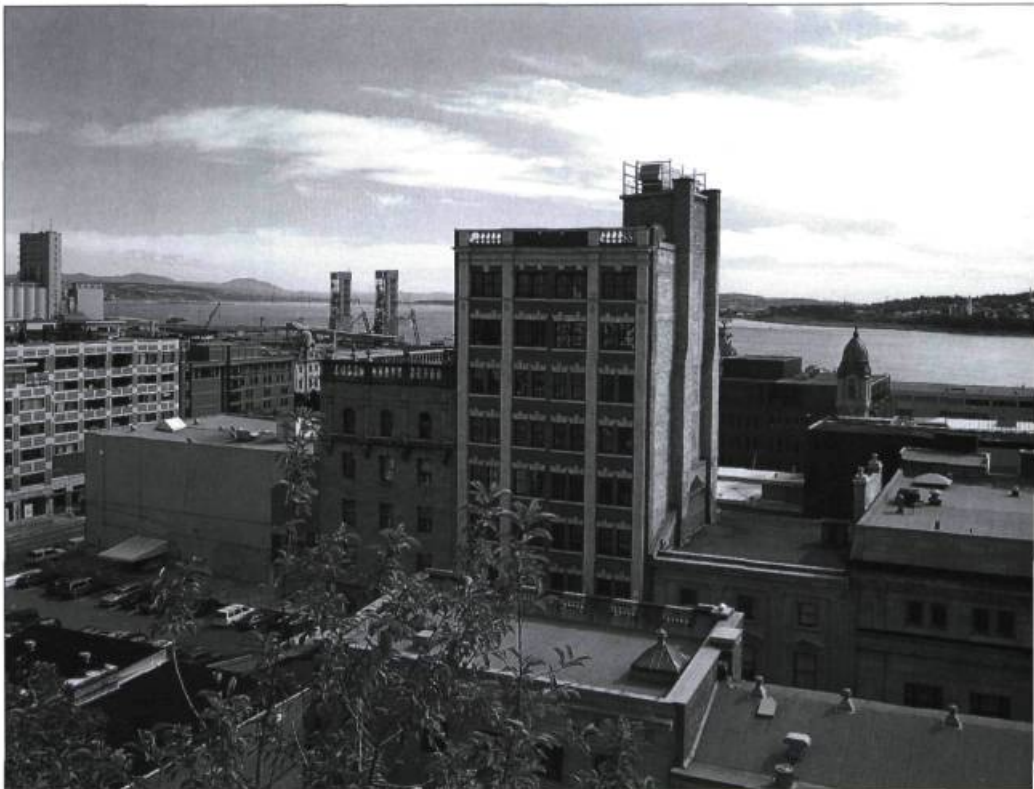
d'intervention architecturale du Vieux-Québec, en cours de réalisation, permet cependant de croire qu'une attention plus grande sera désormais portée au contexte et aux impacts des interventions sur la qualité de l'espace public collectif.

Les procédures d'encadrement des interventions ne doivent pas porter seulement sur les caractéristiques architecturales perceptibles à partir des espaces publics. Il leur faut également prendre en compte toute l'épaisseur typologique des tissus, à savoir la consistance interne, les caractéristiques distributives propres à chaque type de bâti et l'organisation spatiale qui caractérise ces tissus.

L'ART URBAIN SE RESTAURE... COMME UNE TOILE

Dans un éventuel plan d'action pour restaurer la forme urbaine héritée du Vieux-Québec, certains éléments revêtent une importance particulière. Étant donné la faible part du cadre bâti affecté à l'habitation, il importe par-dessus tout de maintenir ou de rétablir la vocation résidentielle des tissus construits à l'origine avec du bâti résidentiel. Il apparaît indispensable également d'adopter des mesures de contrôle de la qualité des paysages urbains. En effet, les politiques actuelles applicables à la gestion du patrimoine architectural de l'arrondissement historique sont axées essentiellement sur la conservation matérielle des objets construits. Aucune réglementation n'assure la sauvegarde des vues les plus spectaculaires qui contribuent, autant que les monuments, à la qualité exceptionnelle du domaine public dans le Vieux-Québec.

En ce qui concerne particulièrement la partie Basse-Ville du Vieux-Québec, l'état des lieux commande l'élaboration d'un véritable plan de restructuration de l'espace collectif. Un tel plan devrait comporter la requalification de la majorité des squares de la Basse-Ville. Le carré Parent, par exemple, ne possède plus aucun des attributs normaux d'une place urbaine; mal encadré, il est aménagé comme un carrefour de circulation automobile. Il est encore plus intolérable que la Pointe-à-Carcy, le site public le plus majestueux de la ville, demeure encombré par l'agora, un équipement qui restreint l'usage du lieu à la tenue de spectacles quelques heures par année. Cela implique de rétablir ces places dans leur rôle de sites névralgiques du domaine public en les reliant entre elles par un réseau piéton-



nier agréable et sécuritaire.

Il apparaît particulièrement urgent d'élaborer, pour l'ensemble des rives du Saint-Laurent et du bassin Louise, un plan d'aménagement intégré du secteur riverain. Présentement, dans le Vieux-Port, les limites entre les lieux publics et les terrains privés sont encore totalement illisibles. Le rétablissement des liens historiques entre la ville et l'eau devra nécessairement passer par un prolongement ordonné des terrains publics jusqu'à la rive.

Pour tirer les leçons des tragiques erreurs passées, conséquences d'interventions improvisées, les projets d'aménagements devront viser à assurer le respect de l'identité portuaire du lieu et des caractères spécifiques des espaces riverains¹. Le choix des vocations devra aussi répondre aux attentes des citoyens qui ont réclamé des aménagements qui soient de nature à redonner à la population la jouissance du littoral.

■ *Pierre Larochelle est professeur à l'école d'architecture de l'Université Laval. Il poursuit des recherches sur les processus de formation et de transformation des milieux bâtis.*

1. Le monastère des Ursulines représente à cet égard une exception, tout à fait normale d'ailleurs, compte tenu de sa nature. Cet

Le fleuve Saint-Laurent vu des remparts de la Haute-Ville (parc Montmorency). Au centre, un édifice administratif construit sur la rue Saint-Pierre. Ce panorama illustre la fragilité de vues réputées imprenables et les effets néfastes de l'absence d'une politique de protection des perspectives visuelles.

Photo : Luc-Antoine Couturier

ensemble conventuel constitue en lui-même un morceau de tissu urbain autonome, pratiquement enclavé, n'ayant conservé qu'un front étroit sur une rue très secondaire du système viaire, de manière à préserver la quiétude requise par sa vocation.

2. L'échec hâtif du centre commercial aménagé pour 1984 dans le Vieux-Port selon le concept de «festival market» témoigne de l'incompréhension des contraintes imposées par la géomorphologie du site dont le caractère fortement périphérique, malgré sa proximité du centre-ville, résulte de sa position entre deux limites relativement infranchissables: le fleuve et le bassin Louise d'un côté, la falaise de l'autre.